

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n°1021, 1022 / 2022 en date du 15 septembre 2022, le Maire de Villeneuve-sur-Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets suivants (commune de Villeneuve-sur-Lot) :

- Déclassement d'une partie du domaine public – **rue Henri Barbusse**
- Désaffectation et aliénation d'un chemin rural – **Lieu dit Queilles**

SOMMAIRE

1 - Déclassement d'une partie du domaine public – Rue Henri Barbusse	p.3
• délibération ouverture enquête publique	
• arrêté d'enquête publique n°685	
• photographie affichage sur site	
• courriers riverains : parcelles concernées	
2 - Désaffectation et aliénation d'un chemin rural – Lieu dit Queilles	p.8
• délibération ouverture enquête publique	
• arrêté d'enquête publique n°684	
• photographie affichage sur site	
• courriers riverains : parcelles concernées	
□ Annexes.....	p.15
• PV d'affichage	
• attestations de parution presse	
• lettre de mission commissaire enquêteur	
• affichage Mairie : arrêté + avis enquête	
• DICT	

1 - DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC – RUE HENRI BARBUSSE

♦ Notice explicative

Dans le cadre d'un projet d'extension de son activité professionnelle, Monsieur ROTTIER Benoît, gérant de l'entreprise « Benoît de la Lune », a sollicité l'acquisition d'une partie de domaine public jouxtant ses bâtiments commerciaux situés au Marché Gare, rue Henri Barbusse. (9043)

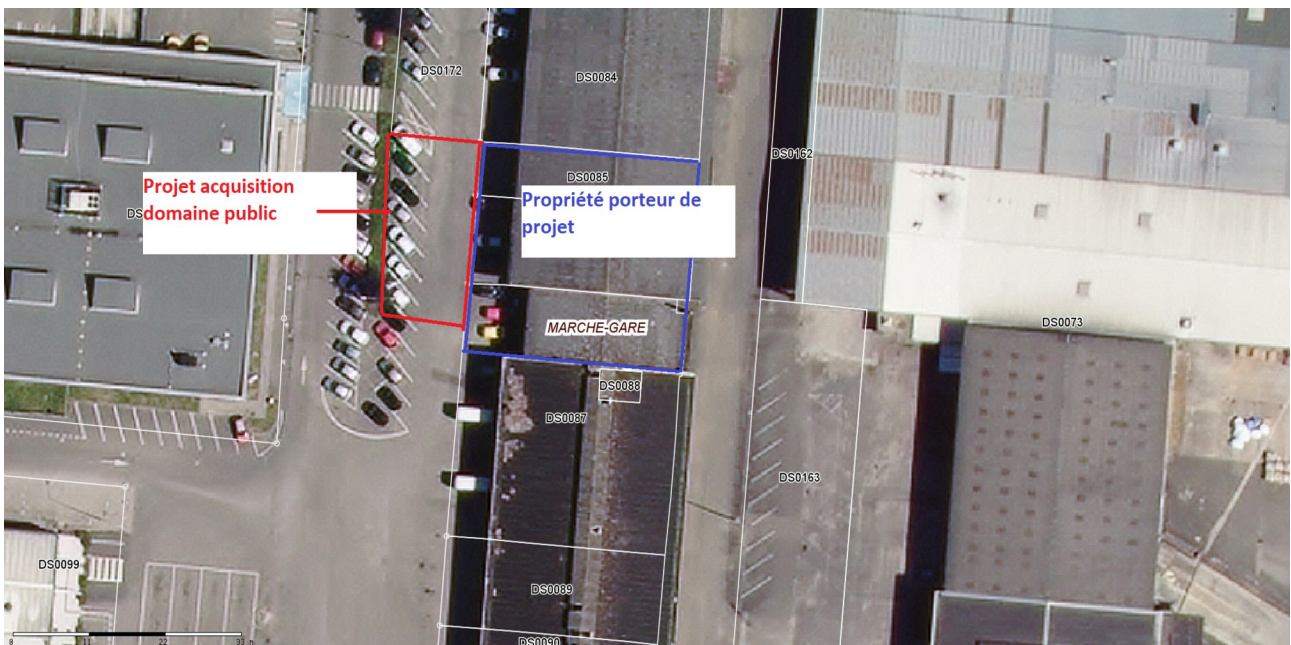
Ce projet d'acquisition a pour objectifs de permettre aux camions de livraison de se mettre à quai et de réorganiser le stationnement in situ.

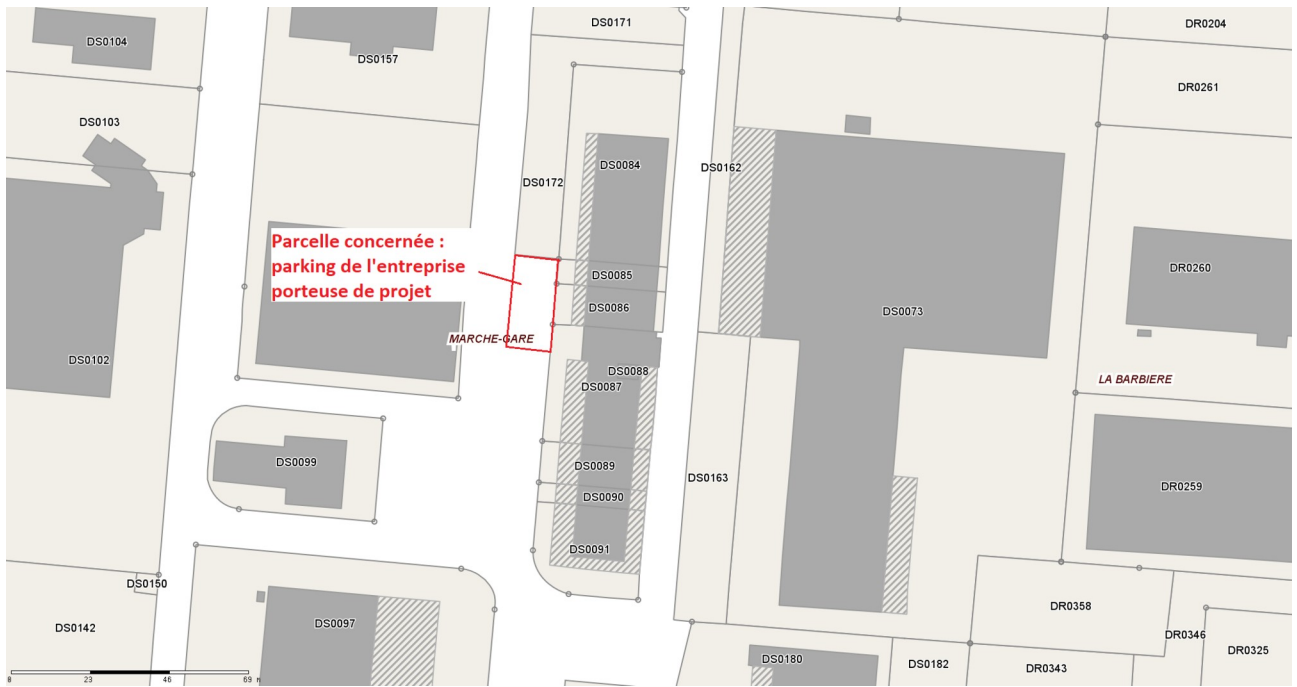
Considérant qu'il s'agit de domaine public communal, une enquête publique de déclassement est nécessaire à cet effet.

• Superficie : environ 310 m² (document d'arpentage à prévoir après enquête si avis favorable).

• Caractéristiques urbanisme :

- Zonage : UXb
- PLUIh







AR Prefecture

047-214703233-20220117-7-DE
Reçu le 19/01/2022
Publié le 19/01/2022

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°7

DÉPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 janvier 2022

Heure de la séance : 19 h 30

Date d'envoi de la convocation : 11 janvier 2022

Président de séance : Guillaume LEPERS (Maire)

Secrétaire de séance : David GONCALVES

Étaient présents : Vincent BALLEROY, Maëlle BLAZEJCZYK, Thomas BOUYSSONNIE, Dominique CAGNIN, Xavier CLERC, Anne-marie DAVELU-CHAVIN, Chantal DE BRONDEAU, Anne DELLIAUX, Sylvie FOURES, David GONCALVES, Florence GRANERI, Estelle HENAULT-BLINEAU, Serge HUC, Frédéric LADRECH, Guillaume LEPERS, Catherine LÉVÊQUE, Xavier LOISEAU, Daniel MACALLI, Laurence MANDILE-PICOT, Xavier MARS, Gérard REGNIER, Jean-Eric ROSIER, Patricia SUPPI, Léah THOMAS-BOLLINI, Brice VOGLER, Eric ZEZYMBROUCK, Samir ZIANI

Étaient représentés : Vincent BERTHOUMIEUX par M. Brice VOGLER, Dominique CHARGROS par Léah Tomas BOLLINI, Freddy GUEUDIN à Daniel MACALLI, Michel LAVILLE à Xavier MARS, Dalia MOLDOVAN par Jean-Eric ROSIER, Sylvie RONGIER par Gérard REGNIER, Béatrice VAQUIER par Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

Étaient absents : Sylvie GUEUDIN (excusée)

**Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE
DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UN PROJET DE CESSIION – RUE HENRI BARBUSSE / MARCHÉ GARE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment ses articles R.141-4 et R.141-10,

Vu le courrier de Monsieur ROTTIER Benoît en date du 12 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission patrimoine.

Considérant que le cadre d'un projet d'extension de son activité professionnelle, Monsieur ROTTIER Benoît, gérant de l'entreprise « Benoît de la Lune », a sollicité l'acquisition d'une partie de domaine public jouxtant ses bâtiments commerciaux situés au Marché Gare, rue Henri Barbusse.

Considérant que ce projet d'acquisition a pour objectifs de permettre aux camions de livraison de se mettre à quai et de réorganiser le stationnement in situ.

Considérant qu'il s'agit de domaine public communal, une enquête publique de déclassement est nécessaire à cet effet.

Considérant que le dossier d'enquête publique permettra de déterminer la faisabilité de cette opération et sera constitué de :

- la présente délibération,
- l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- une notice explicative,

AR Prefecture

047-214703233-20220117-7-DE
Reçu le 19/01/2022
Publié le 19/01/2022

- une plan de situation,
- un plan parcellaire,
- l'extrait du document graphique et du règlement du PLU applicables à la zone.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 27 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable au projet de déclassement d'une partie du domaine public communal à la demande de Monsieur ROTTIER Benoît ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet ;
- 3) de solliciter auprès de Monsieur ROTTIER Benoît une participation forfaitaire aux frais d'enquête publique à hauteur de 50 euros.

Villeneuve-sur-Lot, le 17 janvier 2022

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Télétransmise le 19 JAN. 2022

Affichée le 24 JAN. 2022

Certifiée exécutoire le 24 JAN. 2022

Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

ARRÊTÉ N° 1021 /2022
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC
SITUÉE RUE HENRI BARBUSSE - MARCHÉ GARE EN VUE D'UNE CESSIION

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-1 et suivants, R.141-4 et suivants,
Vu les articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration,
Vu la délibération n° 7 du conseil municipal en date du 17 janvier 2022 autorisant l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'une partie du domaine public,
Vu la délibération n°67 en date du 30 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Une enquête publique se déroulera du **10 octobre au 24 octobre 2022 inclus**, soit une durée de quinze jours, pour le projet suivant :

- Déclassement d'une partie de domaine public en vue d'un projet de cession :
Marché Gare - rue Henri Barbusse 47 300 Villeneuve-sur-Lot

ARTICLE 2

Madame Sylvie RIVIERE, demeurant 27 impasse Loisel 47000 AGEN, est désignée comme Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier d'enquête comprennent une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire comportant l'indication des limites de la voie communale et les emprises des terrains concernés, la liste des propriétaires concernés.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Service du Patrimoine (1^{er} étage), pendant toute la durée de l'enquête du **10 octobre au 24 octobre 2022 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner

éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à l'attention de Madame le Commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville 3 Boulevard de la République 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même durée sur le site internet de la mairie de Villeneuve-sur-Lot et les doléances pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-villeneuve-sur-lot.fr.

ARTICLE 5

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, les observations du public, aux jours et horaires suivants :

- **le lundi 10 octobre 2022 de 8h30 à 11h30,**
- **le lundi 24 octobre 2022 de 15h à 17 h.**

ARTICLE 6

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Villeneuve-sur-Lot avec ses conclusions.

ARTICLE 7

Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous-Préfecture.

Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-Enquêteur, la délibération devra être motivée.

ARTICLE 8

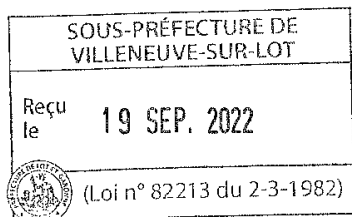
Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête sera également publié dans deux journaux régionaux selon les modalités requises.

ARTICLE 9

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Madame le Commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement transmis à Monsieur le Sous-Préfet et dont ampliation sera notifiée au Commissaire-enquêteur, affichée en Mairie, et annexée au dossier d'enquête.

Fait à Villeneuve-sur-Lot, en trois exemplaires, le 15 septembre 2022.



Le Maire
Guillaume LEPERS

♦ **Liste : information riverains :**

Parcelles	Nom
DS0073,DS0163	5710 LOU TRAITEUR
DS0084,DS0167,DS0171,DS0172	6540 JUAN III
DS0085,DS0089	M LIZOLA ANGEL JOSEPH
DS0086,DS0087,DS0090,DS0091	6540 DE GELI
DS0088,DS0097,DS0162	7210 COMMUNE DE VILLENEUVE SUR LOT
DS0099	F001 LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE AVE H BARBUSSE D 599
DS0157	6540 VIA SUD
DS0170	6540 SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE

2 – DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL - LIEU DIT QUEILLES

♦ Notice explicative

L'emprise d'un ancien chemin rural, sans accès ni sortie, traverse la propriété de Mme Baiocco sise au lieu-dit Queilles à Villeneuve sur Lot.

Ce chemin rural, qui scinde la propriété de M. et Mme Baiocco en deux, n'est plus exploité depuis de nombreuses décennies et n'est d'ailleurs plus repérable visuellement.

Conformément aux dispositions des articles L. 161-10 et R. 161-25 et suivants, du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient préalablement au projet de cession d'un chemin rural, de réaliser une enquête publique afin de constater la désaffectation de son usage public.

- Superficie : environ 1000 m²
- Zone : A

♦ Rappel de la procédure en matière de gestion des chemins ruraux

Procédure afférente : (Code rural et de la pêche maritime (CRPM) et Code des relations entre le public et l'administration) :

Conditions d'aliénation d'un chemin rural

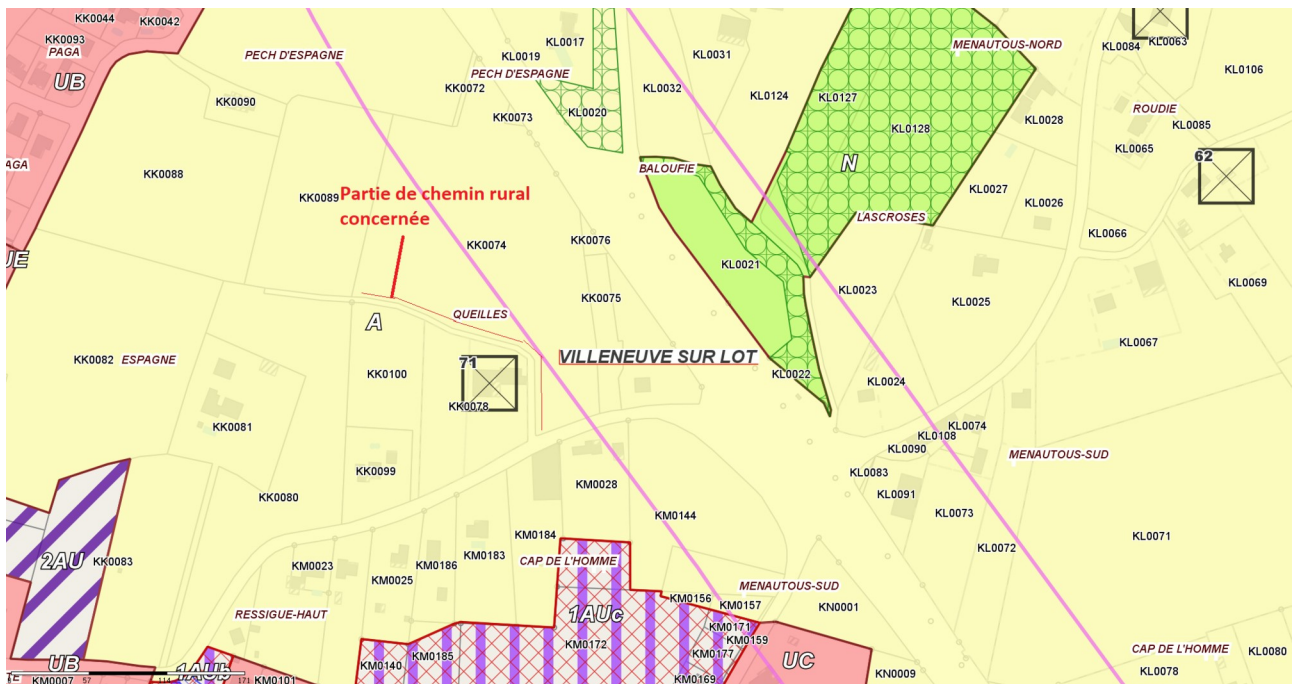
Un chemin rural ne peut être cédé en tout ou partie que si les conditions ci-après sont respectées : (chemin rural : domaine privé communal)

- le chemin, ou le tronçon, n'est plus affecté à l'usage du public,
- une enquête publique a été réalisée préalablement à l'aliénation,
- les propriétaires riverains (après rapport d'enquête) doivent être mis en demeure pour acquérir les terrains attenant à leurs propriétés,
- s'il s'agit d'un chemin inscrit sur le PDPIR (Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée) plan des chemins de randonnée balisés par le CDT) un itinéraire de substitution doit être proposé.

Pour permettre de considérer que le chemin a cessé "d'être affecté à l'usage du public" :

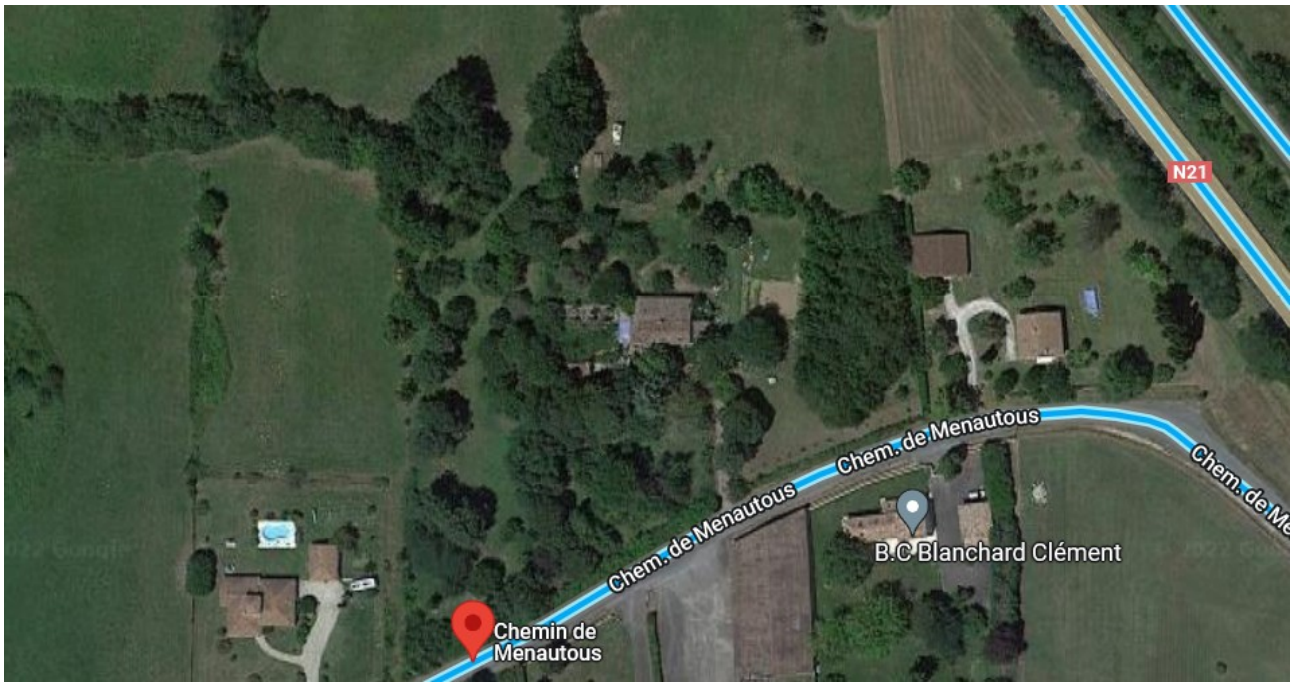
- il ne doit plus satisfaire à des intérêts généraux, c'est à dire ne plus être nécessaire pour relier un lieu public ou ne plus être inscrit au PDIPR,
- la circulation ne doit plus y être générale et réitérée en raison de l'état de la voie (est considéré comme désaffecté un chemin non entretenu par une commune depuis de nombreuses années : CE 25 novembre 1988, Laney).

Pas de déclassement puisque le chemin rural est du domaine privé communal.





Emprise du chemin tel que normalement repéré au cadastre : pas de repère visuel d'exploitation depuis de nombreuses années





AR Prefecture

047-214703233-20220912-96-DE
Reçu le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N° 96

DÉPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2022

Heure de la séance : 19 H 30

Date d'envoi de la convocation : 06 septembre 2022

Président de séance : Monsieur LEPERS Guillaume (Maire)

Secrétaire de séance : Madame THOMAS-BOLLINI Léah

Étaient présents : MM. Et Mmes BALLEROY Vincent, BERTHOUMIEUX Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, CAGNIN Dominique, CLERC Xavier, DAVELU-CHAVIN Anne-marie, DELLIAUX Anne, FOURES Sylvie, GONCALVES David, GRANER Florencia, GUILLIANO Antoine, HUC Serge, LADRECH Frédéric, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MACALLI Daniel, MANDILE-PICOT Laurence, MOLDOVAN Dalia, PINZANO Nadine, REGNIER Gérard, RO-SIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah, VAQUIER Béatrice, VOGLER Brice, ZEZYMBROUCK Eric,

Étaient représentés : Mme CHARGROS Dominique par Mme THOMAS-BOLLINI Léah, Mme DE BRONDEAU Chantal par Mme DELLIAUX Anne, M. GUEUDIN Freddy par M. REGNIER Gérard, Mme HENAULT-BLINEAU Estelle par M. MACALLI Daniel, M. MARS Xavier par Mme LEVEQUE Catherine, M. ZIANI Samir par M. CLERC Xavier

Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉSAFFECTATION ET AU PROJET DE CESSION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL SITUE AU LIEU-DIT QUEILLES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 161-1 et R. 161-25 et suivants,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu la demande de Madame Baiocco demeurant au lieu Queilles à Villeneuve-sur-Lot,

Vu l'avis favorable de la commission Patrimoine.

L'emprise d'un ancien chemin rural traverse la propriété de Mme Baiocco sise au lieu-dit Queilles, à Villeneuve-sur-Lot, et référencée au cadastre sous les numéros 74 et 78 de la section KK.

Cette parcelle représente une superficie d'environ 1000m², elle n'est plus repérable et n'a aucune issue possible.

Madame Baiocco souhaite donc faire l'acquisition de ce chemin qui scinde sa propriété (régularisation foncière).

Pour ce faire, et conformément aux dispositions des articles L. 161-10 et R. 161-25 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient, préalablement à la cession de ce chemin rural, de réaliser une enquête publique afin de constater la désaffectation de son usage public

La vente ne pourra être décidée qu'après enquête, et selon les conditions établies dans l'article L. 161-11 du Code Rural.

AR Prefecture

047-214703233-20220912-96-DE
Reçu le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 6

Suffrages exprimés : 35

Pour : 35

Décide,

1°) d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable à la cession d'une portion de chemin rural située au lieu Queilles à Villeneuve-sur-Lot, entre les parcelles KK 74 - 100 - 78,

2°) d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet,

3°) de solliciter auprès de Madame Baiocco une participation forfaitaire aux frais d'enquête publique à hauteur de 50 euros.

Villeneuve-sur-Lot, le 12 septembre 2022

Copie certifiée conforme

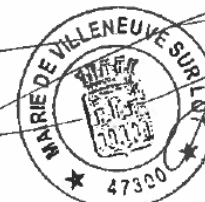
Le Maire,

Certifiée exécutoire

Télétransmise le 16/08/2022

Affichée le 23/09/2022

Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

ARRÊTÉ N° 1022 / 2022
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
A LA DESAFFECTATION ET AU PROJET D'ALIÉNATION
D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL – LIEU-DIT QUEILLES A VILLENEUVE-SUR-LOT

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-1 et suivants, R.141-4 et suivants,

Vu les articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération n° du conseil municipal en date du 12 septembre 2022 autorisant l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'une partie du domaine public,

Vu la délibération n°67 en date du 30 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Une enquête publique se déroulera du **10 octobre au 24 octobre 2022 inclus**, soit une durée de quinze jours, pour le projet suivant :

- Désaffectation et projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural :
Lieu-dit Queilles 47 300 Villeneuve-sur-Lot

ARTICLE 2

Madame Sylvie RIVIERE, demeurant 27 Impasse Loisel 47000 AGEN, est désignée comme Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier d'enquête comprennent une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire comportant l'indication des limites de la voie communale et les emprises des terrains concernés, la liste des propriétaires concernés.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Service du Patrimoine (1^{er} étage), pendant toute la durée de l'enquête du **10 octobre au 24 octobre 2022 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner

AR Prefecture

047-214703233-20220117-7-DE
Reçu le 19/01/2022
Publié le 19/01/2022

- une plan de situation,
- un plan parcellaire,
- l'extrait du document graphique et du règlement du PLU applicables à la zone.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 27 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable au projet de déclassement d'une partie du domaine public communal à la demande de Monsieur ROTTIER Benoît ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet ;
- 3) de solliciter auprès de Monsieur ROTTIER Benoît une participation forfaitaire aux frais d'enquête publique à hauteur de 50 euros.

Villeneuve-sur-Lot, le 17 janvier 2022

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Télétransmise le 19 JAN. 2022

Affichée le 24 JAN. 2022

Certifiée exécutoire le 24 JAN. 2022

Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

♦ **Liste information riverains :**

Parcelles	Nom
KK0074, KK0078	M BAIOTTO ROLAND
KK0080, KK0081	MME LASSORT YVONNE
KK0089	M VAYSSIERE JACQUES
KK0099	M KRAUSS JEAN-PIERRE
KK0100	M REFINE BERNARD
KK0075, KK0076, KK0077	M DELRIEU JEAN-PIERRE

ANNEXES

1 / PV d'affichage

2 / Attestations de parution : presse

3 / Lettre de mission commissaire enquêteur

4 / Photographies : affichage sur sites et en Mairie : Avis enquêtes publiques

5 / Avis enquêtes publiques : site internet Mairie

1/ PV d'affichage

SUD OUEST

Annonces

Rencontres

Depuis + de 25 ans

MARRE D'ÊTRE SEULE(E) ?



Et si vous méritiez
une relation sérieuse
et des conseils personnalisés ?

OSEZ
LE ~~SE~~ DE RENCONTRES
L'AGENCE

www.odile-rencontres.com

25 rue Lamartine - 24000 PÉRIGUEUX
05 24 13 51 17 / 06 07 71 01 20



NI CLUB NI
AGENCE + de
3400 annonces
de P à P avec tel
pour des ren-
contres sérieuses
sur votre région.

POINT RENCONTRES MAGAZINE, doc gratuite
s/pli discret : 0 800 02 88 02 (service & appel
gratuits)

Veuve 64 ans, blonde aux yeux verts, j'étais aide
à domicile. Je suis proche de la nature, naturelle
et sans « chi-chi ». Seule, les soirées sont longues
! Faisons connaissance. twoday contact 06 38
13 94 16

H64 ans, retraité technicien supérieur, Im84, yeux
bleus, mince, élégant. Je suis très sensible, posé.
Mes loisirs : danse, voyages, bricolage, j'apprécie
la loyauté, et vous ?
twoday contact 06 38 13 94 16

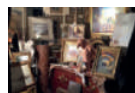
TWODAY votre agence de rencontres sérieuses
à votre écoute depuis 14 ans. Venez parler de
vous et de votre recherche, consultez des profils
compatibles avec photo avant votre première
mise en relation. Quoi de Meux ! TWODAY 06 38
13 94 16 Expert en Rencontres Sérieuses

Veuve 75 ans, pas très grande, blonde, yeux
noisette, mince. Positive et souriante, j'ai envie
de partage, de complicité. On me dit élégante
et facile à vivre, faisons connaissance. twoday
contact 06 38 13 94 16

H 59 ans, chef d'entreprise, Im85, belle allure
moderne. On me dit actif, sympa, soigné. J'aime
les voyages, rando, lire, cuisiner. J'ai envie de
retrouver une vraie complicité sincère. Je suis
divorcé. Rencontres-nous. twoday contact 06
38 13 94 16

Bonnes affaires

Brocante/Collections



Antiquaire achète
pour meubler
maisons bour-
geoises, châ-
teaux & apparte-
ments parisiens
tableaux, arts
d'Asie, peintures chinoises, miroirs dorés, bibelots,
sculptures bronzes & marbres, meubles, bijoux,
instruments de musique : violons, violoncelles,
montres, armes anciennes, pièces or & argent,
plaques de verre, cartes postales anciennes &
affiches. Paiement comptant immédiat. Experi-
ences gratuites.
M. CAMPOY / Tel : 06.09.79.19.25 Mail :
campoytom@gmail.com 47, rue Notre Dame
Bordeaux

Philatéliste achète importantes collections de
timbres et lettres. Paiement comptant au mieu-
leur cours. Expertises, conseils pour successions
et partages. Tél. 06 33 77 56 62

Achète Collections de Timbres, Lettres timbrées
ou non, Cartes Postales, Vieux Papiers, stock im-
portant avec bonnes valeurs, tél : 05.56.05.96.67



Achète violons 1000 euros
minimum violoncelles mi-
nimum 3000 euros même
en mauvais état. Paiement
comptant immédiat Se dé-
place gratuitement. Tél :
06.08.3759.48 - 177

Collectionneur achète
grands vins de Bordeaux,
Bourgogne, Champagne
etc. même très vieux. Al-
cools anciens (Cognac,
Armagnac, Rhum, Char-
treuse...). Estimations et
déplacements gratuits.
Paiement comptant. Tél :
06.74.16.07.78

NE VENDEZ PLUS RIEN
SANS ME CONSULTER ! Anti-
quaire achète cher toutes
antiquités.
M. CAMPOY / Tel :
06.09.79.19.25 Mail :
campoytom@gmail.com
47, rue Notre Dame
Bordeaux

Passionnée de
poupées an-
ciennes achète
CHER poupée
à tête de por-
celaine ou tête
seule des années
1850/1930 vêtements, accessoires de poupées
et automatés anciens achète CHER selon modèle
T 06.61.69.18.82

J'achète Carillons anciens, 3
remonteurs même abîmés
et Pendules anciennes en
bronze. tél : 06.83.25.94.86

Divers

Atelier de lutherie
achète violons
minimum 1000
euros violoncelles
minimum 3000
euros même en
mauvais état. Me
déplace gratuitement. Paiement comptant immé-
diat. Contacter Mr David 06.45.61.03.03

Maison Secula
fondée en 1928
antiquaire de père
en fils Achète :
manteau de four-
rure, machine à
coudre, tableaux
pendule, montre gousset ou poignet, pièce
de monnaie argent ou or, bijoux même abîmés
livres anciens, mobilier ancien ou de style, art
asiatique, sac de luxe. Déplacement et experi-
tise gratuite dans tous le sud ouest. Paiement
comptant. Mail : maisonsecula@gmail.com - Tel :
0767916284 - 063667777

MAISON SEcula ANTI-
QUAIRE DE PÈRE EN FILS
DEPUIS 1928 achète man-
teau de fourrure, Machine
à coudre, Livre Ancien et
moderne, piano droit ou à
queue, art Asiatique, pen-
dule, tableau anciens et
modernes, Argenterie cou-
vert ménagères, montre an-
cienne et moderne, pièce de
monnaie, bijoux anciens et modernes, mobilier
ancien, sac à main en tertiaire, vieux vin même inbu-
vable. Déplacement et estimation gratuite dans
tous le sud ouest 0767916284 - 06.36.67.777
- maisonsecula@gmail.com - http://www.
maison-secula.fr

Amateur de vins achète tous types de vieux vins
ainsi que champagne et vieux alcools. Paiement
comptant Tel 0649826215
aajdomino@gmail.com

Annonces légalles et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Mairie de Villeneuve-sur-Lot

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n° 1021 et 1022 / 2022 en date du jeudi 15 septembre 2022, le maire de Villeneuve-sur-Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets suivants :
- décaissement d'une partie du domaine public et projet de cession, rue Henri-Barbousse, marché, gare ;
- désaffectation et projet de cession d'une partie d'un chemin rural, lieu dit Queilles.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie (Service Patrimoine - 1^{er} étage), pendant 2 semaines consécutives du **lundi 10 octobre au lundi 24 octobre 2022 inclus**, tous les jours, aux heures d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et puisse faire enregistrer ses observations éventuelles.
Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville et les doléances pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-villeneuve-sur-lot.fr
M^{me} Sylvie RIVIERE, retraitée E.R.D.F., demeurant impasse Loisel 47000 Agen est désignée comme commissaire-enquêteur.
Elle se tiendra à la disposition du public en mairie :
- **lundi 10 octobre 2022 de 8 h 30 à 11 h 30 ;**
- **lundi 24 octobre 2022 de 15 h à 17 heures.**
Après clôture de l'enquête, M^{me} le Commissaire-Enquêteur transmettra son rapport à M. le Maire de Villeneuve-sur-Lot.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que sur son site Internet, où ils pourront être consultés pendant une durée d'un an.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €

Commune de Beaufay

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Beaufay.
N° Siret : 21470024700015.
Ville : Beaufay. Code postal : 47200.
Groupement d'acheteurs : Non.
Section 2 : communication
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllConsId=5772498&Acronyme=MAIRIE_47_44
Identifiant interne de la consultation : 03_2022
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Maire de Beaufay - Mail : communebeaufay47@collectivite47.fr - Tél. 05 53 64 32 24.
Section 3 : procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière - Conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles - Conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : Accord-cadre à bon de commande.
Date et heure limites de réception des plis : le jeudi 27 octobre 2022 à 17 heures.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
Critères d'attribution : C1 valeur technique de l'offre : 45 % ; C2 les performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable : 15 % ; C3 le prix des prestations : 40 %.
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : Prestations de services pour la gestion de la restauration scolaire à Beaufay.
Code CPV Principal : 55000000
Type de marché : Services.
Description succincte du marché : Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la gestion des approvisionnements nécessaires à la réalisation des repas du groupe scolaire de la commune de Beaufay.
Lieu principal d'exécution du marché : 47.
Durée du marché (en mois) : 48.
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Section 5 : lots
Marché allotté : Non.
Section 6 : informations complémentaires
Visite obligatoire : Non.

TOURISME & PATRIMOINE

Un beau livre sur les bateaux du Bassin
d'Arcachon, pinasses à voile et à moteur,
monotypes, bacs à voile, Dragon, Loutp, Snipe...

À voile et à moteur, un livre d'Anne Debamarché,
photographies de Franck Perrogon, 128 pages

24,90 €

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE
ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Éditions SUD OUEST



EXTRAIT

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit
sur sudouest-marchespublics.com



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

3/ Lettre de mission : commissaire enquêteur



Le mercredi 14 septembre 2022

**Direction Réglementation
et Affaires Générales**

Service Patrimoine
Aff. suivie par : VC / FB
Tél.: 05 53 41 53 71

Madame Sylvie RIVIERE
27 Impasse Loisel
47 000 AGEN

Objet : Lettre de mission - « enquête publique »

Madame,

Faisant suite à votre entretien avec Monsieur BAUMLIN Frédéric du service Patrimoine, nous vous confirmons que la collectivité souhaite mener une enquête publique, du lundi 10 octobre au lundi 24 octobre 2022, sur les projets suivants :

- Déclassement d'une partie du domaine public – rue Henri Barbusse Marché Gare
- Désaffectation et cession d'une partie d'un chemin rural – lieu-dit Queilles

Comme évoqué, deux demi-journées de permanences se tiendront en Mairie :

- le jour de l'ouverture : de 8h30 jusqu'à 11h30 – salle des mariages,
- le jour de clôture : de 15h à 17h – salle des mariages .

Nous vous transmettrons, dans le courant du mois de septembre, le dossier complet relatif à cette enquête publique.

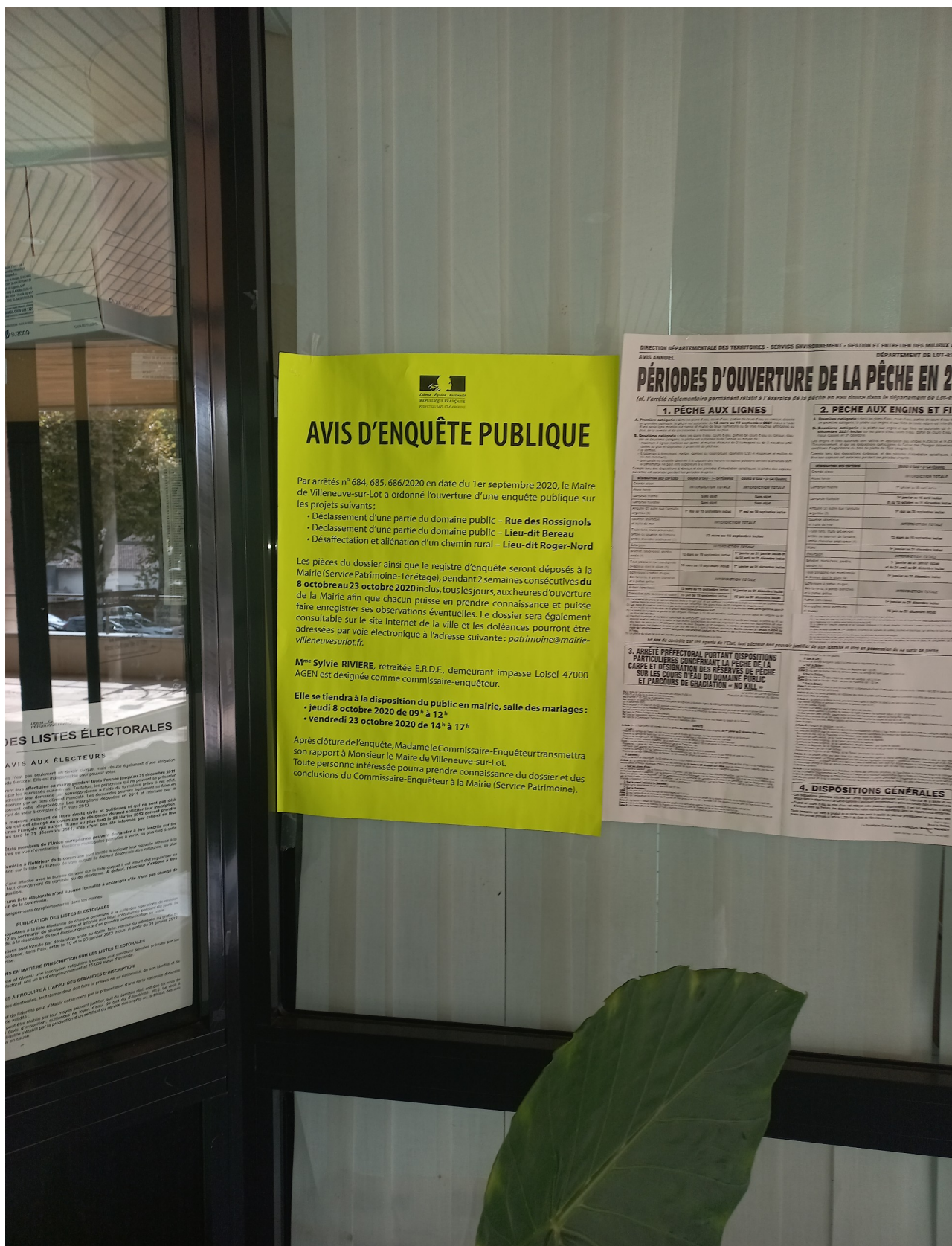
Dans cette attente, le service est à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.

Vous remerciant pour cette collaboration à venir, veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

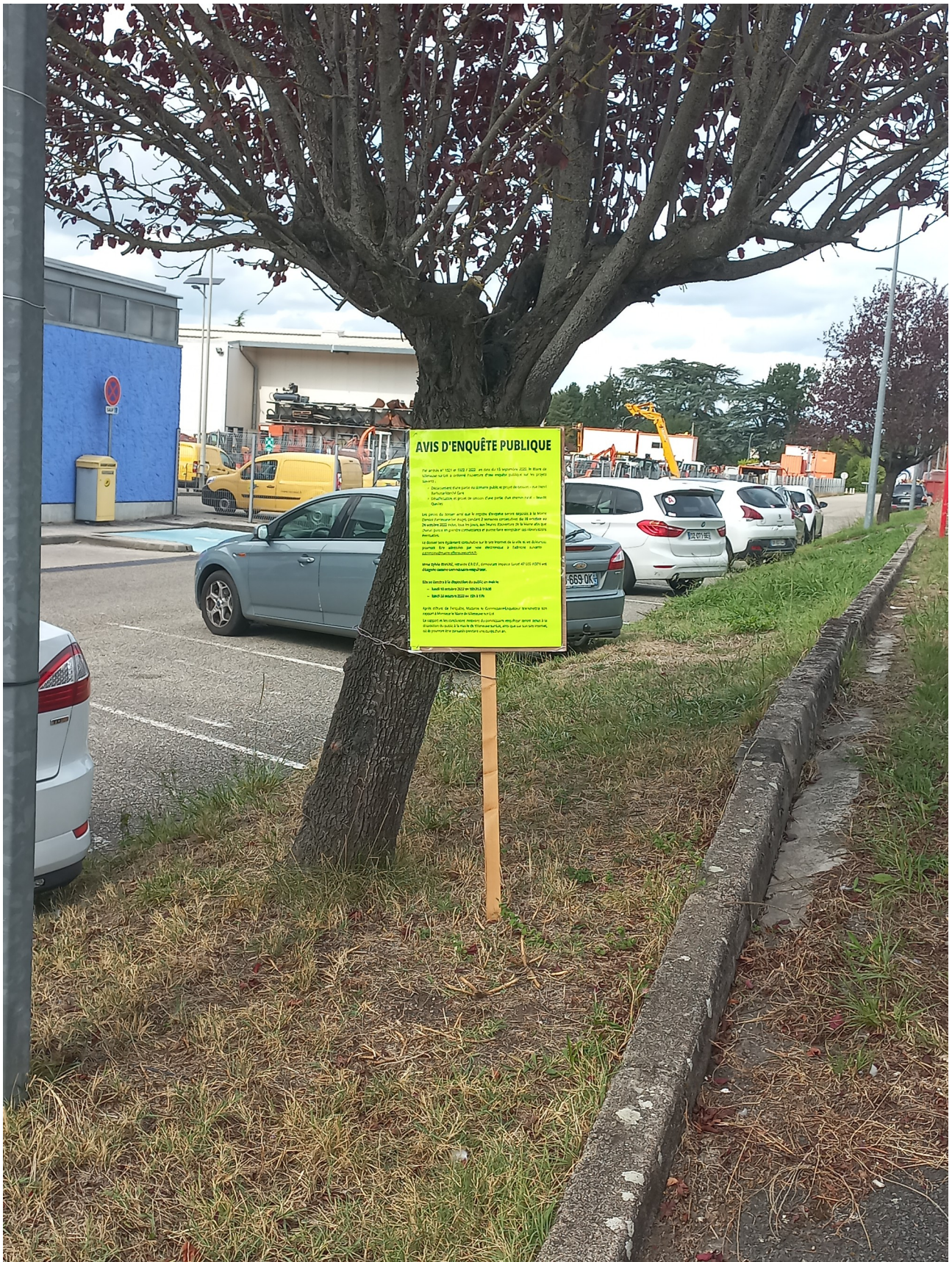
L' Adjoint au Maire
Chargé des travaux, de l'urbanisme,
des marchés publics et du monde combattant
Gerard RÉGNIER



4/ Photographies : affiches avis enquête sur sites et en mairie



Mairie



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En vertu de l'art. 102 et 103 de la loi n° 103 du 10 septembre 2000 de Modernisation de l'Etat, le Conseil Municipal de Bessy-sur-Meuse a décidé de soumettre à l'avis public le projet de délibération relatif à :

- l'acquisition d'un terrain au domaine public et projet de construction d'un bâtiment municipal ;
- l'élaboration et projet de plan de zonage d'urbanisme ;
- la mise en œuvre d'un projet de construction d'un bâtiment municipal ;
- la mise en œuvre d'un projet de construction d'un bâtiment municipal ;
- la mise en œuvre d'un projet de construction d'un bâtiment municipal ;

Le projet de délibération est accessible au public à la Mairie de Bessy-sur-Meuse, 10 rue de la République, du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures et de samedi 10 heures à 12 heures. Les habitants sont invités à venir consulter le projet de délibération et à faire connaître leurs observations et suggestions à l'Administration.

Une enquête publique sera ouverte à la Mairie de Bessy-sur-Meuse, 10 rue de la République, du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures et de samedi 10 heures à 12 heures. Les habitants sont invités à venir consulter le projet de délibération et à faire connaître leurs observations et suggestions à l'Administration.

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie
— du mardi 10 septembre 2024 au samedi 14 septembre 2024
— du mardi 10 septembre 2024 au samedi 14 septembre 2024

Après clôture de l'enquête, le Conseil Municipal de Bessy-sur-Meuse se réunira le mardi 17 septembre 2024 à 19 heures à la Mairie de Bessy-sur-Meuse, 10 rue de la République, pour délibérer sur le projet de délibération et à la suite de l'enquête publique, afin de donner son avis sur le projet de délibération.

Rue Henri Barbusse



Lieu-dit Queilles